



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 108/2025

Objet : STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS MOREAU – VEHICULE
COMPAGNIE SOUHKA.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu le plan ci-joint,

Vu la demande de la Compagnie SOUHKA, sollicitant deux places de parking sur la « Place Louis Moreau » en face du Gîte communal, pour l'organisation de leur spectacle lumineux qui aura lieu le 14 juillet 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de réserver deux places de parking sur la Place Louis Moreau en face du Gîte communal pour le bon déroulement de ce spectacle,

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur à compter du vendredi 11 juillet 2025 à partir de 16 heures jusqu'au mardi 15 juillet 2025 à 12h00 à hauteur des anciennes toilettes publiques (voir plan ci-joint).
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans le **déla**

Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et adressée à :

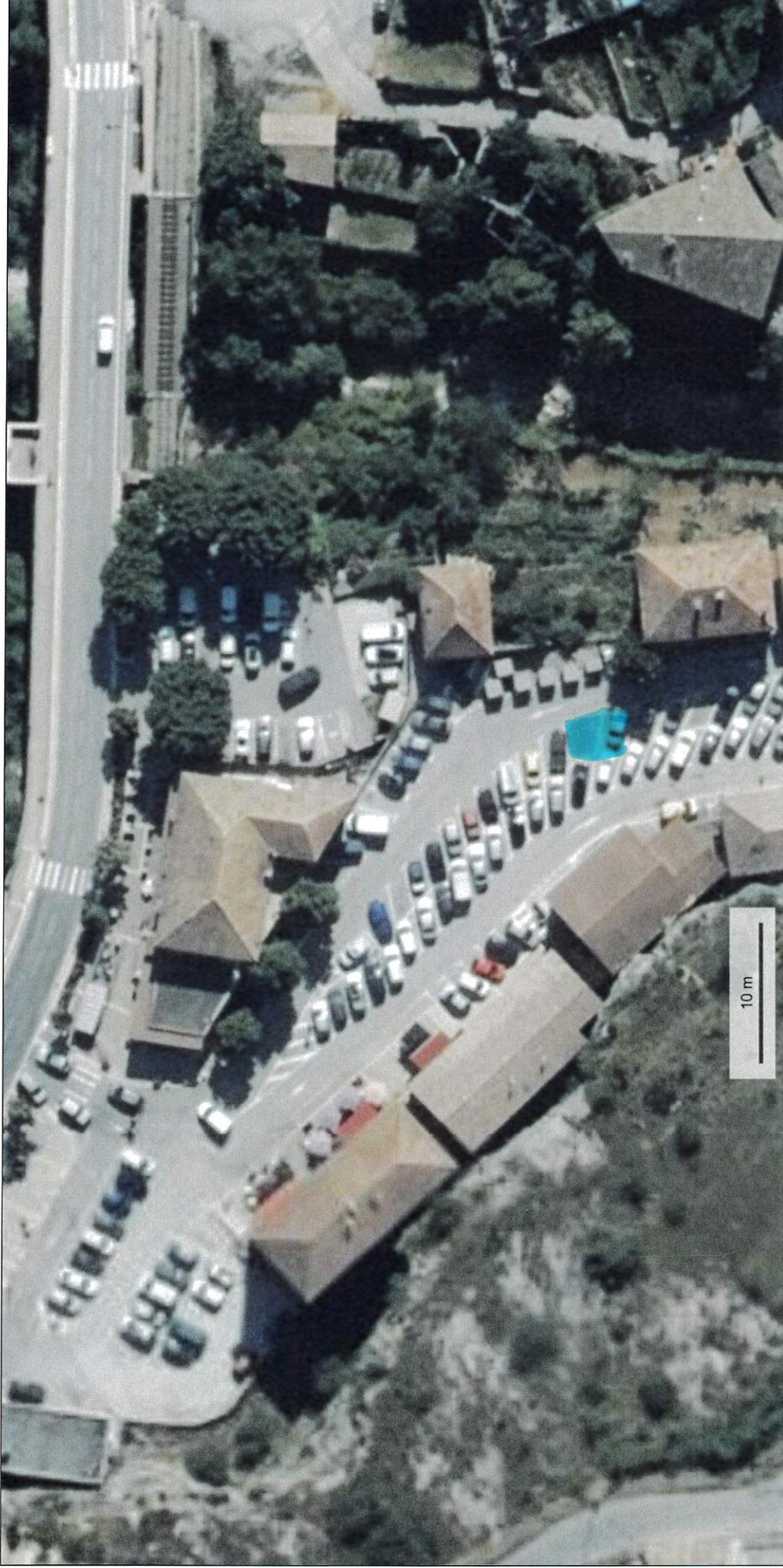
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux,
- La Compagnie SOUHKA.

Fait à Entrevaux, le 7 juillet 2025,

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





 Stationnement interdit du 11.07.2025 à
16h au 15.07.2025 à 12h.